

### Préambule

La Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM) délègue à l'AEM-SCMV, association faitière reconnue par le Conseil d'Etat, la mission de l'élaboration de l'ensemble du processus de mise sur pieds des examens instrumentaux et théoriques destinés aux élèves des écoles de L'AEM-SCMV, organisation, supervision et suivi des journées d'examens, validation des passages de degrés.

Le cursus normal devant permettre aux élèves d'atteindre le niveau requis pour un changement de degré est de trois ans. Les élèves du degré préparatoire ne sont pas soumis à un examen.

### Organisation

#### Examens de passage de degré

- La liste des élèves inscrits, les noms des experts et les dates d'examens doivent parvenir à l'AEM-SCMV au plus tard 2 mois avant la date du 1<sup>er</sup> examen.
- Une attestation est délivrée par l'AEM-SCMV pour chaque examen.
- Les écoles reconnues envoient les résultats complets des examens (un seul envoi au moyen du fichier mis à disposition) la semaine suivant le dernier examen.

#### Certificat d'études (Certificat FEM)

##### *Instrument*

- L'organisation des examens de certificat est de la responsabilité de la commission examens bi-faïtières (AEM-SCMV – AVCEM).
- Les modalités d'inscriptions sont communiquées au début de l'année scolaire.

##### *Solfège*

- Les modalités d'inscriptions sont communiquées au début de l'année scolaire.

### Journées d'examens de passages de degré

- Les examens se déroulent à huis clos
- Les experts sont choisis par les directions des écoles de musique reconnues. Ils doivent être externes à l'école et doivent être reconnus.
- Les décisions des experts sont irrévocables.
- La commission d'examens de l'AEM-SCMV est à disposition des directions d'école.

### Financement

- Les accompagnements au piano sont à la charge des écoles de musique reconnues.
- Les frais d'experts sont à la charge des écoles reconnues. L'AEM-SCMV finance un montant par minutes d'examen reconnues.

*PRESIDENT*  
Bertrand Curchod

*MUSIQUE & PEDAGOGIE*  
Jean-Pierre Bourquin